



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2017-121

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2017

# Sommaire

## **Préfecture des Bouches-du-Rhone**

13-2017-06-07-001 - Arrêté du 07 juin 2017 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un concours externe et d'un concours interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-06-07-001

Arrêté du 07 juin 2017 portant ouverture au titre de l'année  
2017 d'un concours externe et d'un concours interne  
d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de  
l'intérieur et de l'outre-mer pour la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



PRÉFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Préfecture

Direction des Ressources humaines  
Bureau des ressources humaines

---

Arrêté du **07 JUIN 2017**

portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un concours externe et d'un concours interne d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

---

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie électronique ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État

Préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 — Téléphone : 04.84.35.40.00 – Télécopie : 04.84.35.48.55

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2017 au recrutement d'adjoint administratif principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 14 mars 2016 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Monsieur David COSTE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône Préfecture ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2016 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Maxime AHRWEILLER, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire général adjoint de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, chef lieu de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

## A R R Ê T E

Article 1 : Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, est autorisée, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est fixé comme suit ;

- 31 postes au concours externe
- 4 postes au concours interne

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 12 juillet 2017** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône « [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) » – rubrique « Actualités », « Recrutements et concours de la fonction publique – Les recrutements du ministère de l'intérieur – Les métiers de la filière administrative – Les adjoints administratifs »;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A 4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) à :

Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des ressources humaines  
Bureau des ressources humaines  
Section concours et recrutements  
Place Félix Baret  
13282 Marseille Cedex 06

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (même adresse). Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique ;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription à :  
Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des ressources humaines  
Bureau des ressources humaines  
Section concours et recrutements  
Place Félix Baret  
13282 Marseille Cedex 06

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 07 JUIN 2017  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

David COSTE